FMC-EPP : des relents de totalitarisme

Bureau AFPEP-SNPP

Le Collège National de la Formation Médicale Continue (CNFMC) a fait circuler une pétition pour recueillir auprès des médecins libéraux un maximum de signatures attestant de la volonté des médecins libéraux de soutenir et promouvoir une FMC organisée et gérée par les représentants de notre profession.

Le risque est grand, en effet, qu'à l'occasion de la promulgation de la loi « Santé, patients, territoires » à l'automne prochain le gouvernement retire l'organisation de la FMC au CNFMC au profit de l'EPP et de la Haute Autorité en Santé (HAS). Il s'agit là d'un projet de mainmise totalitaire sur la profession puisque la HAS est un organisme d'État qui n'a aucune obligation de représentativité des professionnels et, comme son nom l'indique, ses décisions sont sans appel.

Ce refus de prise en compte de la représentativité des professionnels par la HAS se concrétise par ses dernières exigences : sous couvert de qualité, elle ne veut comme interlocuteur qu'un seul organisme par spécialité, organisme lui-même indépendant des syndicats et des sociétés savantes. En outre, cet organisme devrait être l'opérateur exclusif d'EPP, ce qui revient à dire que non seulement il dépend de la HAS pour assurer sa pérennité mais encore que cela repose sur le déni de la relation de l'EPP avec les choix politiques et la démarche scientifique au prétexte qu'il ne s'agit que de protocole.

Pour la psychiatrie, la HAS récuse donc la Fédération Française de Psychiatrie comme interlocuteur et lui préfère le « Collège National Professionnel de Psychiatrie ». Cette nouvelle structure est issue de l'association « Prat-Psy », organisme agréé d'EPP piloté par Madame M-C. Hardy-Baylé à qui l'on doit déjà le rapport qui a conduit à la perte de l'accès spécifique en psychiatrie. La HAS fait donc clairement le choix d'écarter une structure représentative de tous les professionnels (puisque la FFP rassemble toutes les associations scientifiques dont l'AFPEP) au bénéfice d'un organisme piloté par des collègues qui ont fait la preuve que leurs orientations sont largement divergentes de celles défendues par l'AFPEP.

Cette véritable OPA hostile est le fait des orientations politiques gouvernementales relayées par la collaboration de petits groupes non représentatifs mais influents grâce à un lobbying intense. En nous privant de notre engagement dans l'élaboration de nos outils et des buts de notre formation, il ne s'agit rien de moins que d'une atteinte grave à notre indépendance professionnelle.

Face à ce danger, l'AFPEP – SNPP a pris les initiatives nécessaires auprès des instances syndicales et scientifiques représentatives de la profession pour rappeler le rôle déterminant et incontournable des organisations existantes des médecins de terrain. Avant même les dernières déclarations de Roselyne Bachelot, une lettre leur a été adressée les invitant à se mobiliser. Pour notre part, nous invitons d'ors et déjà les confrères à un boycott de tout processus de validation s'il devait passer sous l'égide de la HAS, tout en continuant d'organiser les actions de FMC dans le cadre de l'agrément délivré par le CNFMC.

Cette action n'aura de poids que si elle est relayée par l'ensemble de nos organisations afin que le pouvoir politique prenne la pleine mesure de l'opposition du corps médical à ce projet d'étatisation du contrôle de la qualité des pratiques.

Le Bureau de l'AFPEP-SNPP